

L'A.S.S.A.D. intervient sur le territoire de Dunkerque, Bergues et ses environs. Les interventions des Equipes Spécialisées Alzheimer à Domicile (ESA) sont élargies aux secteurs de Gravelines, Wormhout et Hondschoote.

A.S.S.A.D.

6 rue de Furnes – BP 4198

59 378 DUNKERQUE

Tél. 03.28.65.86.66

Fax. 03.28.59.02.01

Email : assaddunkerque@orange.fr

www.assad-dunkerque.com



Rejoignez-nous sur
facebook

L'A.S.S.A.D. et ses partenaires

Les médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, les hôpitaux et cliniques, la CAF, les mutuelles (Union des Mutuelles de Dunkerque), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les services sociaux, les pharmacies, les services de téléalarme, les services de portage de repas, les concertations gérontologiques, le Réseau de santé AMAVI, la MAIA, France Alzheimer Nord Flandre Maritime, les associations de bénévoles, les associations de tutelle, les caisses de retraite (CRAM, CNAV, ORGANIC, CPM, MEDERIC,...), la Fondation des France, la Fondation Méderic Alzheimer, le Conseil Départemental du Nord, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Fondation Bruneau, le Chorum, l'Association « Les Pénélecres », les Groupes Malakoff-Médéric, Réunica, Vauban-Humanis, Novalis, B2V, Ionis, AG2R-Isica, Mornay.



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles



Charte nationale
qualité
SERVICES À LA PERSONNE

Association de Soins et de Services Aux Domiciles

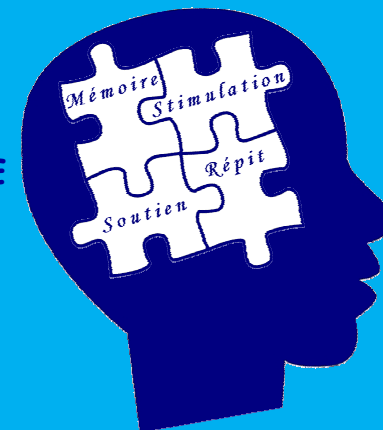


Assad
Dunkerque

**Vous accompagnez une personne
atteinte de la maladie d'Alzheimer
ou de troubles apparentés ?**

L'A.S.S.A.D. peut vous aider en vous proposant
les services suivants :

- 🌸 ACCUEIL DE JOUR POUR LES PERSONNES
ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER
OU MALADIES APPARENTÉES
- 🌸 EQUIPES SPECIALISEES ALZHEIMER A DOMICILE
- 🌸 SERVICE POLYVALENT
D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE
- 🌸 GARDE ITINERANTE
- 🌸 GARDE DE NUIT PAR
LE SERVICE MANDATAIRE



03.28.65.86.66

ACCUEIL DE JOUR, LE TEMPS BLEU

 03.28.65.92.50

Accueil du Lundi au Samedi de 10h à 17h pour la journée ou la demi-journée.

- ❖ Réapprendre les petits gestes du quotidien à la personne : préparer le café, une entrée, un dessert, mettre la table...
- ❖ Animations et sorties
- ❖ Soutien et répit aux familles

Un transport accompagné est organisé matin et soir pour les patients ne pouvant venir par leurs propres moyens. **Ce transport est gratuit.**

Prise en charge au 2/3 par le Conseil Départemental et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. 1/3 de la participation du patient peut être minorée par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

ACCUEIL DU TEMPS BLEU



COIN CUISINE



SALLE D'ACTIVITES



SALLE DE SOINS NURSING



TERRASSE

ESA,
Équipes Spécialisée Alzheimer

 03.28.65.86.60

Séances de réhabilitation sur prescription médicale réalisées au domicile par deux équipes spécialisées composées d'une infirmière coordinatrice, d'une ergothérapeute, d'une psychomotricienne et des assistantes de soins en gérontologie.

- ❖ Aide au maintien des capacités existantes en fonction des habitudes de vie de la personne (activités thérapeutiques, activités sociales, activités quotidiennes...)
- ❖ Apprentissage des modes de communication spécifiques pour les aidants (conseils donnés en cas de troubles du comportement etc...)
- ❖ Adaptation du domicile (diminution des risques de chute, etc...)

Intervention 1 fois par semaine.

Nombre maximum de séances : 12 à 15 séances sur 3 mois.

Prise en charge à 100% par le Sécurité Sociale.

SPASAD,
Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile

 03.28.65.86.60

Soins infirmiers et d'hygiène sur prescription médicale.
Prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.
Prise en charge partielle par l'APA ou les Caisses de retraite.

GARDE ITINERANTE  03.28.65.86.66

Interventions de courte durée de 15, 20 ou 30 minutes, plusieurs fois dans la journée, de jour comme de nuit, programmées ou non.

Aide et accompagnement pour les actes de la vie courante, visites de sécurité.
Intervention possible en cas de géocalisation de la personne.

Possibilité de prise en charge immédiate.

GARDE DE NUIT PAR LE SERVICE MANDATAIRE  03.28.65.86.66

Le particulier employeur est lié par un contrat de travail avec le salarié.
Le salarié peut être rémunéré par des CESU.

